PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2027

BILAN 2025-2026

Société québécoise des infrastructures

Québec

sqi

Le présent document fait suite à l'adoption, en 2004, de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la Loi).

Cette loi fait obligation aux organismes publics de produire un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions.

TABLE DES MATIÈRES

4 > Portrait de la Société québécoise des infrastructures

5 > Engagement de la SQI à réduire les obstacles dans ses activités

6 > Contributions gouvernementales

6 > Responsabilités

7 > Ressources

8 > Détermination des obstacles prioritaires et des mesures retenues pour la période 2025-2027

- **8** > Accès à l'emploi et intégration des personnes handicapées
- **9** > Accès aux immeubles
- **9** > Accessibilité à la documentation et aux services
- **10** > Approvisionnement en biens et services
- **10** > Service à la clientèle

PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Nos secteurs d'activités

La Société québécoise des infrastructures (SQI) appuie les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique. Elle développe, maintient et gère également un parc immobilier répondant à leurs besoins, notamment en mettant à leur disposition des immeubles et en leur offrant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière. La SQI ne fournit pas de services directs à la population.

Nos employés

La SQI compte plus de **1540 employés** réguliers et occasionnels. Ceux-ci sont répartis entre le siège social de Québec, les bureaux de Montréal et les **13 directions immobilières** couvrant l'ensemble des régions du Québec.

Notre parc immobilier

Le parc immobilier de la SQI totalise **3,05 millions de mètres carrés d'espaces** dans près de **1000 immeubles**, en propriété et en location, répartis sur l'ensemble du territoire québécois. En plus des espaces de bureaux, il comprend des bâtiments spécialisés, notamment des postes de police, des palais de justice, des établissements de détention, des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires et des entrepôts.

Nos valeurs

RESPECT	Considération envers autrui, s'accompagnant de courtoisie, d'écoute et d'ouverture.
INTÉGRITÉ	Souci constant d'agir avec droiture, honnêteté, impartialité et probité dans l'intérêt public et le respect des lois et de la réglementation.
EXCELLENCE	Plus haut degré de maîtrise des habiletés et des connaissances, avec la volonté de les utiliser de façon optimale.
COLLABORATION	Participation avec d'autres et coopération en vue d'apporter son concours et de fournir son aide, établissement de partenariats et contribution au succès collectif.

ENGAGEMENT DE LA SQI À RÉDUIRE LES OBSTACLES DANS SES ACTIVITÉS

La SQI reconnaît l'importance de répondre adéquatement aux besoins des personnes handicapées, qu'elles soient membres de son personnel, occupantes de ses immeubles ou qu'elles y circulent pour bénéficier des services publics qui y sont offerts. Dans l'ensemble de ses activités, la SQI s'engage à favoriser des milieux accessibles, inclusifs et adaptés aux réalités de ces personnes.

Elle s'engage à :

- **Assurer** l'accès aux immeubles et à leur utilisation, afin de permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie collective.
- **Tenir compte** des besoins particuliers, sans préjugés, lors des projets de construction, d'aménagement ou de réaménagement réalisés dans ses édifices.
- **Reconnaître** les personnes handicapées comme membres du personnel, clients et clientes ou usagers et usagères à part entière, ayant droit à des services de qualité équivalente à ceux offerts à l'ensemble des personnes desservies.
- **Faire preuve** d'exemplarité en allant au-delà de l'application des normes de base lorsque possible, notamment par l'adaptation optimale des accès et des locaux, en s'inspirant de la notion d'accessibilité universelle.
- **Soutenir** les principes de développement durable, notamment l'équité, la santé, l'inclusion et la participation sociale et citoyenne.

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

La SQI participe à des comités et des groupes de travail pilotés par l'OPHQ, en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), sur les enjeux liés à l'accessibilité. En 2026, dans le cadre de sa participation au Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées (CCPASBPH), elle a notamment pris part à la rencontre annuelle de suivi ainsi qu'aux consultations relatives au projet de règlement visant la modification du Code national du bâtiment (CNB) 2025.

RESPONSABILITÉS

Groupe de travail pour le Plan d'action et le bilan à l'égard des personnes handicapées

La Direction de l'expertise, de la conformité et du développement durable est responsable de la rédaction et du suivi du plan d'action et du bilan annuel, en collaboration avec un groupe de travail incluant des représentants de la Direction générale des ressources humaines, de la Direction des communications, de la Direction de la coordination et du soutien en exploitation et de la Direction de l'analytique opérationnelle et de la sécurité.

Comité équité, diversité, inclusion (EDI)

Le Plan a été présenté au Comité de direction, puis approuvé par la présidente-directrice générale.

La SQI peut compter sur un comité EDI qui a pour mission de :

- favoriser le bien-être, l'appartenance et l'inclusion des personnes au sein de l'organisation;
- contribuer à créer un environnement sûr où chacun se sent à l'aise de partager ses préoccupations, ses expériences ou ses doutes.

Le comité EDI est consulté lors du renouvellement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Approbation du Plan d'action et du bilan annuel

Le plan et le bilan sont présentés au Comité de direction, puis approuvés par la présidente-directrice générale.

Coordonnateur des services aux personnes handicapées

En conformité avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, la SQI a désigné Steve Poulin, directeur général de l'innovation et de l'expertise, comme coordonnateur des services aux personnes handicapées.

RESSOURCES

Pour joindre la SQI

Adresse postale :
Société québécoise des infrastructures
Direction des communications
Édifice Hector-Fabre, 525, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 646-1766, poste 3461
Courrier électronique : courrier@sqi.gouv.qc.ca

Vous pouvez également visiter la page nous joindre.

Demande de service

La SQI offre à ses employés et employées, à sa clientèle ainsi qu'aux occupants et occupantes de ses immeubles un guichet unique pour signaler tout bris, incident ou toute autre demande liée à l'exploitation de bâtiments en propriété ou en location. Une catégorie de signalement permet d'identifier et de suivre les demandes de service en lien avec l'accessibilité. Les équipes techniques de chaque direction immobilière assurent un traitement adéquat et un suivi rigoureux de toutes les demandes.

Bureau des plaintes

Le Bureau des plaintes permet à toute personne d'exprimer une insatisfaction concernant une décision prise par la SQI, les services rendus ou la conduite d'un membre de son personnel, y compris celles relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORITAIRES ET DES MESURES RETENUES POUR LA PÉRIODE 2025-2027

Accès à l'emploi et intégration des personnes handicapées

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Échéance	État d'avancement
Besoin d'améliorer la consultation du personnel handicapé	1	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée nationale des personnes handicapées.	Nombre de publications réalisées sur l'intranet annuellement	Mesure annuelle	Atteinte Les deux activités visées ont été soulignées sur l'intranet. Au total, 9 publications sur le thème de l'accessibilité et des personnes handicapées ont été diffusées via différents médias (site Internet, intranet, infolettre, Viva Engage, réseaux sociaux).
	2	Promouvoir sur l'intranet sept (7) capsules d'autoformation sur l'accueil et la communication avec les personnes handicapées produites par l'OPHQ.	Nombre de capsules diffusées sur l'intranet	31 mars 2026	Atteinte Les capsules ont été promues dans le cadre d'une publication intranet diffusée à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Elles sont également accessibles en tout temps sur l'intranet, dans la section « Outils » de la page « La SQI inclusive », pour l'ensemble des employé(e)s.
Difficulté à augmenter la représentativité des personnes handicapées dans l'ensemble du personnel	3	Suivre annuellement le nombre de personnes handicapées employées par la SQI.	Bilan annuel du nombre de personnes handicapées	Mesure annuelle	Atteinte Au 31 mars 2026, 11 personnes se déclarant handicapées sont employées par la SQI.
	4	Réaliser une évaluation comparative des pratiques de la SQI avec les bonnes pratiques recensées par l'OPHQ.	Date de dépôt de l'évaluation sur l'intranet	31 mars 2027	À venir
	5	Promouvoir l'autodéclaration dans le cadre d'une campagne de sensibilisation afin de mieux répondre aux besoins des employé(e)s.	Campagne annuelle d'autodéclaration réalisée	Mesure annuelle	Atteinte En 2025-2026, des ajustements ont été apportés à la « fiche employé » de l'intranet, dans laquelle les questions relatives à l'autodéclaration ont été intégrées. Les employé(e)s peuvent ainsi y répondre en tout temps, ce qui constitue une étape concrète pour favoriser une meilleure connaissance des besoins et soutenir la mise en place de mesures adaptées.
	6	Réaliser une consultation auprès du comité EDI préalablement au renouvellement du Plan d'action.	Nombre de consultations réalisées	31 mars 2027	À venir

Accès aux immeubles

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Échéance	État d'avancement
Besoin de poursuivre l'amélioration continue de l'accessibilité du parc immobilier	7	Dans le cadre des projets d'entretien, de maintien d'actifs et d'amélioration, prendre en compte les interventions requises en matière d'accessibilité et les inclure dans les travaux lorsque cela est approprié.	Nombre de projets de maintien d'actifs livrés qui incluent des mesures d'accessibilité	Mesure annuelle	Atteinte 1 projet de maintien d'actifs et d'améliorations en lien avec l'accessibilité a été réalisé.
Méconnaissance des mesures d'urgence adaptées à la situation des personnes handicapées	8	Sensibiliser et informer les membres du personnel quant aux mesures d'urgence à prendre à l'égard des personnes handicapées.	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	31 mars 2027	En cours La SQI a créé et diffusé à nos occupant(e)s plusieurs capsules vidéo de sécurité en lien avec les plans de mesures d'urgence. Ces capsules sont accessibles à tous nos client(e)s et incluent, notamment une section dédiée aux consignes générales d'évacuation, avec une attention particulière portée aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité à la documentation et aux services

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Échéance	État d'avancement
Accessibilité continue au site Internet et aux documents corporatifs	9	Publier annuellement une version accessible de cinq documents corporatifs (rapport annuel, plan stratégique, plan d'action de développement durable, plan d'action à l'égard des personnes handicapées et bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées).	Pourcentage de documents corporatifs publiés en version accessible	Mesure annuelle	Atteinte 100 % - 3 documents corporatifs ont été publiés en 2025-2026. Les trois ont fait l'objet d'une adaptation pour les rendre accessibles : - Plan d'action 2025-2027 à l'égard des personnes handicapées - Bilan 2024-2025 du Plan d'action 2022-2025 à l'égard des personnes handicapées - Rapport annuel 2024-2025
	10	Fournir, sur demande, la documentation produite par la SQI dans une version adaptée et respecter le choix du format demandé. Dans la mesure du possible, réaliser un suivi des demandes d'accommodement liées à l'accessibilité des documents.	Nombre de demandes d'accommodement liées à l'accessibilité	Mesure annuelle	Atteinte Aucune demande d'adaptation n'a été reçue en 2025-2026.

Approvisionnement en biens et services

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Échéance	État d'avancement
Méconnaissance de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale portant sur l'approvisionnement accessible	11	Mesurer la proportion des contrats de contrats de 25 000 $ et plus, adjugés avec le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), qui intègrent le critère d'inclusion et d'accessibilité aux personnes handicapées.	Proportion (en nombre) des contrats assujettis qui intègrent le critère d'inclusion et d'accessibilité aux personnes handicapées	Mesure annuelle	Atteinte Au total, 2,4 % des contrats de 25 000 $ et plus, adjugés par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), intègrent un critère lié à l'inclusion et à l'accessibilité des personnes handicapées. Bien que ce critère soit peu fréquemment inclus dans les appels d'offres de la SQI, l'organisation applique de manière systématique des exigences en matière d'accessibilité dans ses projets de construction et de rénovation, ainsi que dans ses devis techniques associés aux contrats d'exploitation immobilière.

Service à la clientèle

Obstacles identifiés		Action	Indicateur	Échéance	État d'avancement
Maintien de la satisfaction des clients sur l'accessibilité des bâtiments et des services	12	Mener une campagne de communication auprès des client(e)s sur les services offerts par la SQI en matière d'accessibilité.	Campagne de communication	31 mars 2027	À venir
	13	Réaliser un suivi annuel des plaintes liées à l'accessibilité des bâtiments et des services de la SQI.	Nombre annuel de plaintes portant sur l'accessibilité	Mesure annuelle	Atteinte 1 plainte a été reçue et traitée en lien avec l'accessibilité d'un stationnement.
	14	Réaliser un suivi annuel des appels de service de la catégorie « accessibilité ».	Nombre annuel d'appels de service de la catégorie « accessibilité »	Mesure annuelle	Atteinte 99 appels de service en lien avec l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées.

Société québécoise
des infrastructures
Québec